

## SÉANCE DU 02 FÉVRIER 2022

Nombre de Membres

En exercice : 29

Titulaires présents : 18

Pouvoirs : 6

Date de convocation :

27/01/2022

Date d'affichage :

04/02/2022

Votants :	24	Pour :	24	Contre :	0	Abstentions :	0
-----------	----	--------	----	----------	---	---------------	---

L'an deux mille vingt-deux, le deux février, à dix-huit heures, le Bureau, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire au pôle d'Arinthod, sous la présidence de Monsieur PROST Philippe.

**Délégués titulaires présents :**

BUCHOT Jean-Yves ; CALLAND Jacques ; CASSABOIS Yannick ; DEPARIS-VINCENT Christelle ; DUBOCAGE Françoise ; ETCHEGARAY Josiane ; GERMAIN Christophe ; GIROD Franck ; GRAS Françoise ; GUERIN Jean Luc ; LONG Grégoire ; MOREL Denis ; MOREL-BAILLY Hélène ; PIETRIGA Guy ; PROST Philippe ; RETORD Dominique ; ROUX Nathalie ; SCHAEFFER Catherine.

**Excusés ayant donné pouvoir :** BLASER Michel (représenté par Grégoire LONG) ; BELPERRON Pierre-Rémy (représenté par GIROD Franck) ; DALLOZ Jean-Charles (représenté par Philippe PROST) ; DUTHION Jean-Paul (représenté par Philippe PROST) ; GAUTHIER PACOUD Sandrine (représentée par Jean-Yves BUCHOT) ; GROSDIDIER Jean Charles (représenté par Grégoire LONG).

**Excusés :** BENIER ROLLET Claude ; BUNOD Remy ; CHATOT Patrick ; REVOL Hervé ; STEYAERT Frank.

**Objet : PERSONNEL - Modification d'un poste agent d'accueil billetterie boutique Musée du Jouet**

Rapporteur : PROST Philippe

**Le RAPPORTEUR,**

**EXPOSE**

Au sein du service Musée du Jouet, trois agents interviennent au sein de la billetterie boutique du Musée. Un des agents avait sollicité l'exercice de son activité à 80 %. Suite à son départ en retraite et afin de mettre les postes en adéquation avec la réalité du service, il est proposé de transformer l'un des postes.

**Le BUREAU COMMUNAUTAIRE,** après avoir entendu cet exposé et avoir délibéré,

**DÉCIDE**

**DE TRANSFORMER,** à compter du 1<sup>er</sup> Mars 2022, un poste d'adjoint administratif Principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet en un poste d'adjoint administratif à temps non-complet à raison de 28 heures hebdomadaires.

**DE MODIFIER** en conséquence le tableau des effectifs.

**DE DIRE** que les crédits seront inscrits au budget chapitre 012.

**DE CHARGER** Monsieur le Président de mettre en œuvre cette décision.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.  
Ont signé au registre des délibérations les membres  
présents.

L'autorité territoriale :

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte en vertu de son dépôt en Préfecture et de sa notification ou publication
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Besançon ou par l'application Internet Télérecours citoyens, accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de la présente notification ou publication.

Pour extrait conforme,

  
Le Président

